

N/REF : 6/03/2025 16H12 C:000053 I:14388
V/REF : AC/C14405
V/Email reçu le Jeudi 06/03/2025 a 16H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. APOL
IMMEUBLE : RES APOLLINAIRE-APOL
2TER, AVENUE LAMENAI
56190 MUZILLAC

Rennes, le 26 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-001-Lot4 Morb.Ouest
LOCALISATION : ALLEE 2 LAMENAI - MME HENRY 06 95 03 89 87
LOGEMENT N° 117210, PORTE N°15, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REPRISE TUYAUTERIE CHAUDIERE
Donneur d'ordre : Mme F TRAINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE ÉVACUATION CONDENSAT CHAUDIERE HS
FOURNITURE ET POSE D'UNE ÉVACUATION CONDENSATEUR CHAUDIERE
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
REPLI DU MATERIEL ET FIN DE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/03/25 a 11H40 Mme F TRAINEAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL105-FP.Siphon plast.appareils sanit.	1	56,00	56,00
TOTAL H.T.				56,00
T.V.A. a 10,00%				5,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>61,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.